

Une vingtaine d'organisations font des propositions pour une réforme d'envergure du droit d'asile

19/02/2014 - Amnesty International

*Alors que le Gouvernement est en train de préparer le **projet de loi de réforme du droit d'asile**, la Coordination Française pour le Droit d'Asile rend publique ses recommandations pour une réforme d'envergure qui protègent les réfugiés.*

Sur la base des propositions élaborées par deux parlementaires missionnées par le ministre de l'Intérieur, la vingtaine d'organisations membres de la

CFDA (Coordination Française pour le Droit d'Asile)

ont élaboré des recommandations devant permettre au Gouvernement de simplifier la procédure d'asile, la rendre plus efficace tout en préservant les droits des demandeurs d'asile.

Pour que les engagements internationaux de la France soient pleinement respectés, sans discours incantatoire, la CFDA attend de la réforme qu'elle repose sur les principes cardinaux suivants :

- un renversement de logique, en passant d'une vision de police des étrangers assise sur le contrôle et la dissuasion à une **logique de protection des personnes sollicitant l'asile**, dans le respect du droit international, et à l'exclusion de toute considération relative à la gestion de l'immigration ;
- une **simplification réelle de la procédure** d'asile dans l'intérêt exclusif des demandeurs d'asile ;
- un **renforcement des garanties** tout au long de la procédure de façon à la rendre satisfaisante et équitable.

Quatre axes fondent les recommandations de la CFDA pour réaliser cette rupture :

- le droit à l'accès effectif à une **procédure qui assure la qualité de l'examen** de la demande d'asile ;
- le **respect du choix** des demandeurs d'asile et l'accès de tous aux **droits sociaux** ;
- le **droit aux soins et à un accompagnement adapté** des personnes sans que la vulnérabilité devienne un outil de tri des demandes d'asile ;
- l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, sans restreindre **la liberté des personnes déboutées** dans des centres dédiés.